

DIRECTION IMMOBILIER  
 CECILE LAMON
**COMMUNE DE SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE****RUE PIERRE CURIE ET RUE DE LAMBERSART****48 LOGEMENTS COLLECTIFS****P.O.T. N° 1711/R0/01****MODIFICATION DU BILAN PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION  
DELIBERATION SPECIFIQUE FONDS EUROPEENS (FEDER/FTJ)**

Par délibération en date du 6 juillet 2023, le Bureau du Conseil d'Administration a adopté une délibération d'un bilan prévisionnel global de l'opération qui porte sur la réhabilitation de 48 logements collectifs à SAINT ANDRE LEZ LILLE.

La délibération modificative adoptée le 26 juin 2025 est venue ajouter des mentions supplémentaires liées au dépôt du dossier de réponse à l'appel à candidatures FEDER/FTJ.

Le programme travaux présenté reste inchangé dans le cadre de cette délibération. La dernière délibération reste conforme. Dans le cadre de l'instruction FEDER/FTJ il est sollicité l'intégration de la subvention FEDER/FTJ prévisionnelle au sein du plan de financement afin de permettra la finalisation de l'instruction.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES		RECETTES		
	Délib du 26/06/2025		Délib du 26/06/2025	Bilan modifié
Bâtiment HT	3 795 233 €	Subvention MEL	141 000 €	141 000 €
Honoraires HT	281 310 €	TFPB	495 111 €	495 111 €
Charges foncières	30 000 €	CEE	49 000 €	49 000 €
Révisions de prix HT	238 202€	Prêt CdC PAM	3 444 108 €	3 252 108 €
Total HT :	4 344 744 €	Eco-prêt	650 000 €	650 000 €
T.V.A. à 10 %	434 474 €	FEDER/ FTJ (prévisionnel)		192 000 €
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>4 779 219 €</b>	<b>TOTAL TTC :</b>	<b>4 779 219 €</b>	<b>4 779 219 €</b>

Dans l'attente de l'obtention des financements de cette opération, les dépenses seront préfinancées sur fonds propres.

Cette opération bénéficiera d'un prêt de la C.d.C PAM constant sur 20 ans au taux de 3.10% et d'un éco-prêt sur 15 ans au taux de 1.75%.

Le compte d'exploitation résultant de ce bilan financier présente à la 21 ème année, une dégradation de CAF de - 4 940 875 €.

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

**Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :**

- D'arrêter comme ci-dessus le bilan prévisionnel financier global de l'opération avec un montant prévisionnel de subvention FEDER/FTJ,
- D'autoriser le Directeur Général à solliciter toute subvention et signer toute convention ou document nécessaire à l'obtention d'une subvention,
- D'autoriser le Directeur Général à solliciter une subvention au titre des fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FTJ...) auprès des services concernés.
- Autoriser l'application de 3ème ligne de quittance, contribution financière du locataire pour les travaux d'économie d'énergie sous réserve de son application.
- D'autoriser le Directeur Général à solliciter l'ensemble des garanties d'emprunts et emprunts liés à l'opération
- L'ensemble des autorisations des autres conditions de la délibération générale ainsi que des délibérations FEDER précédentes restent inchangées.
- De donner son agrément à la réalisation de cette opération,
- D'autoriser le règlement des sommes dues au titre de ce programme, même dans le cas de dépassement d'un poste, qu'il soit en bâtiment, en charges foncières, ou en honoraires et ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global,
- D'autoriser le Directeur Général à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation du projet,
- D'autoriser le Directeur Général à solliciter auprès de l'Etat, des communautés d'agglomération, des communes et tout organisme habilité, les subventions, emprunts et garanties d'emprunt pour l'opération,
- De solliciter auprès du Conseil départemental la garantie des emprunts à souscrire,

**ADOPTE**

Pour extrait conforme  
le Directeur Général  
Eric.COJON



Accusé de réception en préfecture  
059-378072144-20260305-BCA260305-068A-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026

2